



décembre 2022

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
18	19 8h30-12h00 13h00-16h30	20 8h30-12h00 13h00-16h30	21 8h30-12h00 13h00-16h30	22 8h30-12h00 13h00-16h30	23	24
25	26 FERMÉ	27 FERMÉ	28 FERMÉ	29 FERMÉ	30	31

janvier 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2 FERMÉ	3 FERMÉ	4 FERMÉ	5 FERMÉ	6	7
8	9 8h30-12h00 13h00-16h30	10 8h30-12h00 13h00-16h30	11 8h30-12h00 13h00-16h30	12 8h30-12h00 13h00-16h30	13	14

DES DÉLAIS À PRÉVOIR EN MATIÈRE D'URBANISME

La pénurie de main d'oeuvre qui sévit en ce moment n'épargne pas la Municipalité de Saint-Ignace, qui se retrouve présentement sans urbaniste attiré. L'équipe de la ville fait tout en son pouvoir afin de pallier à la situation le plus rapidement possible et pour poursuivre le traitement des demandes avec le moins de délais possible.

Si vous avez des dossiers en cours en urbanisme auprès de la ville, nous nous excusons des délais supplémentaires que la situation pourrait engendrer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022.05303 SUR LES CONTENEURS

À la suite de l'adoption du règlement 2022.05303 visant à modifier le règlement de zonage 2008.03303, les conteneurs sont désormais autorisés sur le territoire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge dans les zones **commerciales, industrielles et agricoles**.

Par ailleurs, l'implantation de conteneurs devra dorénavant faire l'objet d'une demande de permis avant toute implantation. L'implantation des conteneurs devra être conforme aux articles : 95, 99.1, 101, 103.1, 108, 109.1 et 144 du règlement de zonage en vigueur. Ce dernier est disponible sur le site internet de la municipalité.

Compte tenu de certaines situations déjà existantes dans la municipalité, en vertu de l'article 144.1, le conseil autorise tous les propriétaires déclarant leurs installations de conteneurs **avant le 1 février 2023** à être réputés conformes. Après cette date, ils devront se conformer aux nouvelles dispositions.

Pour être réputés conformes, les propriétaires doivent contacter la municipalité pour déclarer leur situation déjà existante. Ils doivent faire **un descriptif des installations** accompagnées de **photos**, de **l'adresse et du numéro de lot**. Une lettre vous sera ensuite acheminée afin de prouver l'entente avec la municipalité. Sans cette lettre, vos conteneurs ne pourront être réputés conformes, à partir du 1 février 2023.

Vous pouvez envoyer les informations demandées à l'adresse suivante ou en mains propres au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30:

info@saint-ignace-de-stanbridge.com

RÉPERTOIRE DE NOS ENTREPRISES LOCALES

SCIERIE DUHAMEL (450) 296-8282 sales@adf-sawmill.com	BLEUETIÈRE SARIANNE (450) 248-4289	PLANTATION DE SAPINS ENOS (450) 263-9821	FERME JOHANNE FONTAINE (450) 204-3540	CARREFOUR ST-IGNACE (450) 296-4236 STATION SHELL
SOUDURE GÉNÉRALE JACQUES BOURGOIN (450) 296-8878 jacquesbourgoin@videotron.ca	L'ÉRABLE AU FIL DU TEMPS (450) 248-9059 www.erableaufildutemps.ca	LES ÉQUIPEMENTS BARABY INC. (450) 296-4411 www.baraby.ca	LAURY PERRON KINÉSIOLOGUE (581) 997-0111	NOPAC ENVIRONNEMENT INC. (450) 248-4747 www.nopac.ca
FERME FORMIDO (450) 296-4974 www.fermeformido.com	EURO-SPA (450) 248-0666 www.euro-spa.com	L'ŒUF (450) 248-7529 info@loeuf.ca	GARAGE DENIS GAGNON (450) 296-4952	GRANGE WALBRIDGE (450) 248-3153 www.museemissisquoi.ca
APICULTURE PATENAUDE (514) 233-4437 ww2.apiculture-patenaude.com	B.C.C INC. (514) 971 8558	ABBATE CHARPENTIER (579) 488 0253 abbatecharpentier.com	TRANSPORT MARCEL POUTRÉ (450) 296 4600 (450) 357 0274	EXCAVATION WILLIAM SAYERS ET FILS. (450) 248 2187

COLLECTE DE SAPINS

Comme l'année dernière, vous pourrez laisser vos sapins **DÉPOUILLÉS DE DÉCORATIONS** au garage municipal (917 rang de l'Église nord) et ce, jusqu'au 15 janvier. La ville s'assurera alors d'en disposer de manière écologique.

Mais d'ici là, joyeuses Fêtes!

BACS DE COLLECTES EN PÉRIODE HIVERNALE

L'équipe de la ville vous rappelle que durant la saison froide, vos bacs prêts à être collectés ne doivent pas être placés trop près du chemin. Sans cela, ils risquent d'être accrochés, renversés et abimés lors des opérations de déneigement. Une distance de 4 pieds est recommandée.

Merci de votre collaboration!

RETOUR SUR LE NOËL DES LOISIRS DE SAINT-IGNACE



Malgré le mauvais temps qui faisait rage à l'extérieur, le Noël des Loisirs de Saint-Ignace s'est déroulé bien au chaud entre familles et amis au Centre communautaire Albert Santerre! Le Père-Noël était au rendez-vous et a démontré encore une fois sa grande générosité en offrant ses cadeaux personnalisés aux enfants.

La ville tient tout particulièrement à remercier chaleureusement l'équipe des **Loisirs de Saint-Ignace-de-Stanbridge (Jolène, Caroline et Vincent)** ainsi que **tous les bénévoles et partenaires** impliqués de près ou de loin dans la réussite de cet événement. Nous remercions également la conseillère **Sonya Lapointe**, **Geneviève Poutré** et le **Père Noël**. Merci aux **entreprises Simon Coupal**, pour leur commandite pour l'achat de panier cadeaux qui ont été remis aux parents présents; à **Kim Trudeau Design intérieur** qui nous a remis des sacs cadeaux et à **Guillaume Santerre** pour le sapin naturel.

Merci également aux entreprises suivantes:

L'oeuf, l'Épicerie Gendreau, l'Euro-Spa, Caroline Devost et son ail, la fromagerie Missiska, la ferme Formido, la ferme Johanne Fontaine, le Domaine du Ridge, l'Érablière au Fils du temps et sa mascotte, le fumoir Gosselin, Rougi, la papeterie Cowansville, la savonnerie Vitamine (don de la conseillère Sonya Lapointe) et la pharmacie Proxim Pier-Alexandre Rioux.

Encore bravo pour cette belle réussite!

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR LES FÊTES

L'équipe de la Bibliothèque de Saint-Ignace tient à vous informer que la bibliothèque sera fermée **du 21 décembre au 6 janvier** et sera de retour à son horaire habituel dès le 7 janvier. Joyeuses Fêtes!

AVIS PUBLIC: SÉANCES EXTRAORDINAIRES DE BUDGET, RÔLE TRIENNAL ET TAXATION

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale/greffière trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura une session extraordinaire du conseil municipal au cours de laquelle le programme d'immobilisations de la municipalité pour les trois prochains exercices financiers subséquents (2023, 2024 et 2025) sera adopté conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

Lors de cette session, qui se tiendra le **lundi DOUZIÈME (12^e) JOUR DE DÉCEMBRE 2022 à 19h00**, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations (2023, 2024 et 2025).

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Sophie Bélaire Hamel

Directrice générale/greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale /greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal au cours de laquelle le budget pour la prochaine année financière (2023) sera adopté conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

Lors de cette session, qui se tiendra le **lundi DOUZIÈME (12^e) JOUR DE DÉCEMBRE 2022 à 19h10**, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2023.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Sophie Bélaire Hamel

Directrice générale/greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale/greffière trésorière de la susdite municipalité, qu'une séance « extraordinaire » du conseil municipal est convoquée pour être tenue le **lundi DOUZIÈME (12^e) JOUR DE DÉCEMBRE 2022 à 19h20**, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace et qu'il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. RÉGLEMENTATION
 - 3.1. AVIS DE MOTION – Règlement d'imposition des taxes foncières de l'année 2023
 - 3.2. ADOPTION du projet de règlement d'imposition des taxes foncières de l'année 2023
4. Période de questions
5. Clôture (ajournement) de la session extraordinaire.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Sophie Bélaire Hamel

Directrice générale/greffière-trésorière